



Nicolas Lyon-Caen, *Un roman bourgeois sous Louis XIV. Récits de vies marchandes et mobilité sociale: les itinéraires des Homassel, Limoges, PULIM, 2008, 145 p.*

Stéphane Gomis

► To cite this version:

Stéphane Gomis. Nicolas Lyon-Caen, *Un roman bourgeois sous Louis XIV. Récits de vies marchandes et mobilité sociale: les itinéraires des Homassel, Limoges, PULIM, 2008, 145 p.*. *Histoire, économie et société*, 2009, 3, pp.126-127. hal-04401677

HAL Id: hal-04401677

<https://uca.hal.science/hal-04401677>

Submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

l'anecdote, la procédure fleuve sert de « révélateur de la société » nancéienne (25 000 âmes au XVIII^e siècle), sous le brillant règne de Stanislas, roi de Pologne et beau-père de Louis XV. L'aristocratie, le personnel aulique, la bourgeoisie robine et négociante sont les protagonistes de l'affaire qui défraie la chronique mondaine, « à la Cour et à la Ville ». L'enquête prosopographique établit minutieusement les enjeux patrimoniaux, économiques et symboliques du mariage conclu en février 1751, entre Marie-Louise Alliot et Charles-François-Xavier Henry de Pont (p. 13-58). Du côté de la mariée, l'union parachève l'ascension d'une famille parvenue aux plus hautes fonctions curiales par le service du prince. Intendant et commissaire général de la curie lorraine, le père de la jeune fille est un protégé du roi Stanislas. Anoblis en 1667, les Henry de Pont sont alliés aux grandes dynasties de la robe et de la finance nancéienne. En 1751, le jeune marié vient d'hériter de la charge paternelle de conseiller à la Cour souveraine. Comparaisons à l'appui, l'auteur signale l'enjeu financier d'un mariage sans précédent dans la capitale lorraine. Avec 9 000 livres de rentes, le marié dispose d'une fortune considérable, à laquelle s'ajoutent les 30 000 livres de dot de son épouse (p. 71). Pour prometteuse qu'elle soit, l'union ne survit pas à l'aversion mutuelle qu'éprouvent immédiatement les « parties contractantes ». C'est une mariée tremblante et en pleurs qui se présente à l'autel devant son « futur », non moins récalcitrant.

En 1759, le scandale éclate à Lunéville : Marie-Louise Alliot est enceinte du chevalier de Beauvau (36 ans), illustre descendant des comtes d'Anjou, installés en Lorraine depuis le XV^e siècle. La judiciarisation de la discorde conjugale est en marche. Henry de Pont dépose une requête en nullité de mariage devant l'official de Toul. Après avoir accouché du fils naturel de Beauvau, Marie-Louise plaide également l'invalidation du mariage. Les factums font le procès de la « tyrannie paternelle » pour le faire annuler (p. 77-97). Alliot est dépeint comme un « père absolu », ayant « forcé » l'« odieux mariage » contre le gré de sa fille. Certes, l'autorité des parents sur les mariages est renforcée depuis le XVI^e siècle : dans le duché lorrain, les lois de 1572 et 1723 s'inspirent de la législation royale française (1556, 1579, 1629, 1639, 1730). Synonyme de « contrainte », l'abus d'autorité contrevient néanmoins au libre consentement, substance du sacrement matrimonial selon la doctrine

ecclésiastique réaffirmée au concile de Trente (1545-1563). Sans union charnelle, pas de mariage légal : la non consommation du mariage forge une seconde clause de nullité dont arguent les avocats du couple. L'absence de cohabitation charnelle prouve la « licence » de Marie-Louise Alliot et l'illégitimité de l'enfant dont elle a accouché. En dépit de leurs appuis (Marie-Louise a la protection de l'influent chevalier de Beauvau, Henry de Pont le soutien de son beau-père et de son oncle), les époux n'obtiennent pas gain de cause. Le fait est singulier : à Cambrai ou à Toul, les trois quarts des demandes d'annulation aboutissent favorablement au XVIII^e siècle. En 1762, l'évêque de Toul juge pourtant le mariage valide car consommé. Son jugement se fonde sur l'adage suivant lequel le mari est supposé le père de l'enfant conçu dans le mariage. En réalité, les « dessous » de l'affaire sont politiques : proche de l'évêque de Toul, le roi de Pologne utilise le procès pour mater la haute robe nancéienne, rebelle à son autorité.

Si, dans l'ancienne société, le mariage forme l'union de deux lignages plus que de deux individus, ce cas limite rappelle que, sans l'intéressement des « enfants de famille », le mariage d'intérêt est voué à l'échec. On regrettera cependant que le « fatras des complications judiciaires » et les subtilités juridiques qui sous-tendent les rebondissements de l'affaire devant le Châtelet et le Parlement de Paris soient trop vite esquissés (p. 107-109). Car, comme le rappelle justement l'auteur, les mémoires judiciaires sont le récit d'une procédure judiciaire, non le récit des faits (p. 11).

Julie Doyon

Nicolas LYON-CAEN, *Un roman bourgeois sous Louis XIV. Récits de vies marchandes et mobilité sociale : les itinéraires des Homassel*, Limoges, PULIM, 2008, 145 p.

Au moment où l'historiographie la plus récente renouvelle largement l'intérêt scientifique porté aux écrits du « for privé », cette publication vient fort justement alimenter les débats concernant ce type de sources. En effet, Nicolas Lyon-Caen a principalement composé son étude autour, d'une part, du récit autobiographique de Jacques Homassel (1656-1747) datant des années 1730-1740, d'autre part, de la « biographie-hagiographie » de sa sœur Michelle (1655-1702), rédigée par la fille de ce dernier, Marie-

Catherine (l'un comme l'autre sont retranscrits intégralement en annexe). Mais, en bon chartiste, l'auteur a su compléter la lecture croisée de ces deux principaux documents par la collecte de sources complémentaires : autobiographie spirituelle de Marie-Catherine, lettres provenant des archives familiales, etc. Le minutier central des notaires parisiens a aussi été largement mis à contribution. Ce corpus archivistique très riche permet donc à l'auteur de retracer avec rigueur la trajectoire ascensionnelle des Homassel, depuis le milieu du XVII^e siècle jusque dans les années 1750. En outre, les références bibliographiques, indiquées en notes, permettent d'insérer le parcours de ce lignage au sein de ces acteurs « moyens » de la société d'Ancien Régime. En effet, l'étude de cette famille permet d'éclairer d'un jour nouveau cette « vie de boutique » du monde des marchands d'envergure moyenne, au sein duquel les règles de la solidarité familiale jouent pleinement. Lorrains, les Homassel puisent leurs racines dans la région de Verdun. Les itinéraires de leurs membres les conduisent notamment dans la capitale, ville théoriquement incontournable de la mobilité sociale. Mais, comme le montre l'auteur en décryptant avec minutie l'ensemble des mécanismes sociaux à l'œuvre, cette intégration au sein des corporations se fait parfois au prix d'un certain déclassement social. En définitive, c'est la révocation de l'édit de Nantes qui permet à Jacques de prendre véritablement son envol. Alors au service du banquier protestant Jean de La Gueze, il bénéficie de la nouvelle législation pour prendre la tête de la manufacture de moquette de ce dernier, située à Abbeville. Assez rapidement, il accède donc à ce monde du patriciat qu'il avait tant de mal à intégrer dans le cas parisien. Au moment de son décès, sa succession s'élève à 200 000 livres. Jacques est devenu également un propriétaire foncier et un seigneur non négligeable de la campagne picarde. Pour sa part, sa sœur Michelle, se distingue en suivant les voies d'une piété rigoriste et d'une grande ascèse. Cette vie de sainteté fournit un témoignage précieux sur les pratiques du milieu dévot parisien en cette fin du XVII^e siècle. Au total, Nicolas Lyon-Caen offre au lecteur une belle leçon de « fabrique de l'histoire », en ayant recours à des sources variées, finement mises en relation.

Stéphane Gomis

Le sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles (France, Espagne, Italie), études réunies et présentées par Alain Tallon, Madrid, Casa de Velázquez, « Collection de la Casa de Velázquez », vol. 97, 2007, 367 p.

Ce volume rassemble les seize communications prononcées lors d'un colloque international qui s'est tenu dans la capitale espagnole les 27 et 28 septembre 2004. Centré sur un sujet complexe nourrissant de multiples débats, l'ouvrage aborde la question du sentiment national à l'époque moderne dans un espace d'étude original : l'Europe méridionale. Le choix de focaliser cette rencontre sur trois pays (France, Espagne et Italie), à la fois proches et très divers, favorise les comparaisons historiques, historiographiques et méthodologiques, tout en permettant à l'analyse de dépasser le cadre d'étude traditionnel réduit à l'échelle d'une seule nation. L'approche comparative cherche également à se détacher de la vision restrictive du sentiment national considéré sous le seul angle de l'expression politique. Ainsi, les sphères culturelles et religieuses apparaissent également comme des espaces privilégiés pour la défense et l'affirmation de cet affect si particulier. L'objectif de ces différentes contributions est à la fois d'élargir et d'affiner le sens d'un concept dont la définition reste aujourd'hui encore problématique. C'est d'ailleurs avec une certaine provocation que Jean-Frédéric Schaub se demande si le sentiment national est « une catégorie pertinente pour comprendre les adhésions et les conflits sous l'Ancien Régime », et conclut par la nécessité de ne pas calquer des questionnements trop actuels sur cette période. Cette réflexion nécessaire laisse place à un ensemble d'articles où l'affect national se mêle sans concurrence à d'autres sentiments identitaires.

L'espace politique apparaît comme le premier champ d'études du sentiment national que ce soit du point de vue étatique adopté par Jean-Pierre Dedieu avec l'exemple hispanique, ou sur le plan juridique et social analysé par Tamar Herzog à travers la notion d'« espagnolité », ou bien encore dans l'exercice de la politique étrangère au temps de Philippe II, tel que le montre Bertrand Haan. Des entités politiques préfigurant la construction nationale sont au cœur de l'article de Gianvittorio Signorotto qui interroge la question identitaire dans l'Italie des potentats. La France fait enfin l'objet d'une réflexion d'Arlette Jouanna autour du thème de